

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 22 janvier s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-

MM Rémi TROTTIER, Nathalie PELOURDEAU, Joël FOURNIER, Franck PORNIN, Aurélie AUBRY (arrivée à 20h50) et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM Héliéna FERRAND et Anthony ROUGET.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Nathalie PELOURDEAU.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

2019002 Attribution des subventions 2019 aux associations hors commune

Le Conseil Municipal, après délibération, vote par 09 voix pour, les subventions suivantes :

Subventions aux Associations Hors commune :

Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco 50€,

Courses de Vire 80€,

SPA 144,21€

Association Main tendue de Cossé le Vivien 50€.

Montant total de 324,21€.

Subventions aux associations communales :

En 2018, le Conseil municipal a souhaité modifier le mode d'attribution des subventions accordées aux associations communales. Ces dernières ont été consultées sur leurs projets et leur besoin financier pour l'année. Un bilan devait accompagner leur demande. Suite aux retours d'associations, le formulaire va être revu et simplifié pour 2019.

Les subventions seront votées lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

2019003 Participation financière scolaire de PEUTON

Monsieur le maire informe qu'un enfant de PEUTON est scolarisé à SIMPLÉ pour l'année 2018-2019. La participation financière de Peuton pour les enfants scolarisés à SIMPLÉ s'élevait jusqu'alors à 90 % du coût réel. La commune de Simplé devait donc supporter le reste à charge à hauteur de 10%.

Monsieur le maire propose de signer une nouvelle convention de participation avec la commune de Peuton sur une base de 100 % des frais scolaires, comprenant le forfait communal versé à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole privée du « Sacré Cœur » de SIMPLÉ, les crédits accordés à l'A.P.E.L. pour les sorties scolaires y compris les classes de découvertes ainsi que la participation au réseau Chrysalide.

Le conseil municipal, après délibération,

autorise le maire à signer une nouvelle convention avec la commune de PEUTON sur une base de 100 % des frais scolaires avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018,

charge le maire d'établir chaque année le titre de recettes correspondant à cette participation, accompagné de l'état des dépenses prises en compte ainsi que la liste nominative des enfants de PEUTON inscrits à l'école de SIMPLÉ à la rentrée de septembre N-1.

Lotissement Les Vignes

2019001 Délibération portant sur l'autorisation de signature et le choix d'un maître d'œuvre pour l'étude et l'aménagement de l'extension urbaine Lotissement Les Vignes

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu les offres de maîtrise d'œuvre relatives à l'extension urbaine du lotissement Les Vignes déposées par les agences suivantes :

- **KALIGEO/COUASNON/DM Eau**

- **ECCE TERRA/PLAINE ETUDE**

- **TECAM**

- **A7 LIEUX/AMC/HYDRATOP**

Vu le dossier d'analyse des offres du 16 janvier 2019, présenté par Monsieur le Maire, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'étude et l'aménagement de l'extension urbaine du lotissement Les Vignes ;

Après analyse suivant 3 critères de sélection hiérarchisés :

➤ **Compétences, références et moyens**

➤ **Délais des études**

➤ **Coût de la mission**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'AGENCE 7 LIEUX d'Angers pour un montant de 19 950,00€ HT soit 23 940,00€ TTC,
- charge le maire de prévenir les entreprises non retenues,
- autorise le maire à notifier le marché à l'entreprise retenue et à signer le marché correspondant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget Lotissement Les Vignes.

Création d'une commission lotissement

Afin de travailler sur le projet d'aménagement, Monsieur le maire propose de former une commission constituée de : Mme Aurélie AUBRY, M. Anthony ROUGET, Franck PORNIN, Jean-Claude CHARLES et Anthony BARREAU.

Une réunion publique se tiendra courant du 1^{er} semestre 2019, animée par le bureau d'études chargé de l'aménagement du lotissement.

Matériel de désherbage : proposition d'achat groupé avec des communes voisines

Monsieur le maire propose de consulter les communes de La Chapelle Craonnaise, Cosmes, Denazé, Peuton et Marigné-Peuton sur un achat groupé de matériel de désherbage. Le conseil municipal valide cette proposition.

Aménagement place de la mairie

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, une proposition d'aménagement est diffusée au conseil municipal, commentée par MM Leconte et Cornabas, à l'origine de l'esquisse et réalisée à titre gracieux. Cette proposition permet de lancer une réflexion globale concernant l'aménagement futur du bourg.

Travaux : proposition de prix

Monsieur le maire fait lecture d'un devis de la société Xavier Legendre de Cosmes concernant les travaux suivants :

- busage de fossé route de Marigné Peuton côté gauche
- empierrement lotissement Lamartine.

Le montant total s'élève à 2 476.40 € HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Compte rendu des diverses commissions

Bâtiments

Salle multiactivités : des brise-vue complémentaires vont être posés sur le toit de la salle.

Vestiaires foot : il est prévu la pose de faïence sous la buvette par l'agent communal.

Toilettes publiques – mairie : dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il est envisagé un nouvel aménagement dans le centre bourg.

Questions diverses

Sinistre du 3 décembre 2018

Une procédure de prise en charge des dégâts sur l'église et à la bibliothèque est en cours auprès de l'assureur de la commune.

Une réflexion s'engage sur la conservation ou non de la sacristie dont le toit a été fortement endommagé lors de ce sinistre. Une réunion publique est prévue afin de consulter les habitants sur cette option.

Bascule publique

Celle-ci n'est à ce jour, toujours pas en service. Le fournisseur va être relancé.

Concession cimetièrè

A l'issue de la procédure, un relevé des tombes à reprendre a été effectué.

Planning des prochaines réunions de conseil municipal

Les prochaines réunions se tiendront :

Mercredi 27/02

lundi 01/04

Une commission finances avant le vote du budget primitif 2019 est fixée le lundi 18 mars 2019.

Prochaines manifestations :

Samedi 9 février 2019 - Tournoi ping-pong + soirée

Dimanche 24 février 2019 –Course des 8 clochers

Vendredi 8 mars 2019 – Loto de l'OGEC – Château-Gontier

Samedi 30 mars 2019 – Diner spectacle organisé par Familles Rurales

Prochain Conseil Municipal : le mercredi 27 février 2019 à 20h15.

Séance levée à 23h00'.

Le secrétaire de séance

Nathalie PELOURDEAU

Le Maire

Yannick CLAVREUL